RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Résidence Icare

Le Verger



Table des matières

I – LA RESIDENCE ICARE 4
→ ÉDITO DE LA DIRECTRICE 5
→ ORGANIGRAMME DU PERSONNEL EN 2025 7
→ LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX 8
→ LE SERVICE EDUCATIF 9
→ LA FORMATION DU PERSONNEL EN 2025 11
→ L'ACCUEIL DE STAGIAIRES 11

II - LES RESIDENTS D'ICARE 12
→ L'ACTIVITE DE L'ANNEE 13
→ ORIENTATIONS DES RESIDENTS SORTANTS 14
→ L'ACCOMPAGEMENT VERS UNE SORTIE EN APPARTEMENT 15
→ LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE – Loi 2002-2 18

III - L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF 19
→ L'ACCOMPAGEMENT EDUCATIF EN JOURNEE 20
→ L'ACCOMPAGEMENT DE SOIREE ET DE NUIT 22
→ QUELQUES MEDIATIONS 23
Les médiations autour de l'alimentation :Repas de Julie, Marmiton, Repas du dimanche 24
Les médiations autour du bien-être : Sophrologie, accueil café 28
Les médiations autour de la sécurité : sécurité incendie 30
Les médiations autour de la vie sociale 31

IV- LES RELATIONS PARTENARIALES 34
V – LE VERGER 35
VI – PERSPECTIVES 39

LA RÉSIDENCE ICARE



5 rue Buffon
21800 Chevigny-Saint-Sauveur

32 résidents

LE VERGER



3 rue des Retraits
21240 Talant

5 résidents

La Résidence Icare et le Verger sont autorisés et financés par le Conseil Départemental de la Côte d'Or

I – LA RESIDENCE ICARE



ÉDITO DE LA DIRECTRICE

L'année 2025 a été marquée par plusieurs événements impactant le fonctionnement au quotidien de la Résidence Icare :

1 La fin des travaux et son lot d'imperfections,

2 le diagnostic des risques psycho-sociaux

3 L'évaluation externe de la Haute Autorité de Santé

1 -LA FIN DES TRAVAUX ET SON LOT D'IMPERFECTIONS

Pendant cette dernière année de travaux, si les résidents ont pu retrouver leurs studios, il a fallu effectuer différents déménagements provisoires des bureaux administratifs, de la directrice, pendant la rénovation du bâtiment des bureaux administratifs.

La chaudière collective, alimentée aux pellets, a bien du mal à fonctionner, arrêts fréquents de l'une des deux chaudières ; l'établissement a eu du chauffage et de l'eau chaude par intermittence pendant ce premier hiver de mise en service et ce, malgré les interventions multiples de Dalkia.

2 - DIAGNOSTIC RIQUES PSYCHO-SOCIAUX

Un diagnostic des risques psycho-sociaux en situation dégradée a été demandé suite à l'interpellation du médecin du travail considérant un mal être au travail depuis plusieurs années au sein de l'établissement.

Même si plusieurs actions correctives avaient été mises en place, elles n'avaient pas permis de rétablir la situation :

- APP organisée par service,
- Services généraux sans présence managériale,
- Accès favorisé à la formation autour de la maladie psychique dès l'arrivée dans le service,
- Reprise des entretiens annuels avec élaboration des fiches de poste,
- Réunion des services généraux avec un ordre du jour.

Une médiation collective a été demandée par les salariés auprès de l'AIST 21. Celle-ci a préconisé de réaliser plutôt un diagnostic RPS qui permettait d'obtenir un état des lieux en termes de tensions et ressources existantes et éventuellement des éléments de compréhension sur les causes de cette situation.

Ce travail a été confié à l'intervenante Sophie Morin Conseils qui accompagne les entreprises dans leurs démarches de prévention des risques psycho-sociaux en proposant conseils, diagnostics et formations.

Vingt personnes ont été entendues entre juin et juillet 2025. (Directrice, salariés, Conseil d'Administration).

Les absences pour maladie ont retardé la démarche, le retour du diagnostic aux salariés n'aura lieu qu'en début d'année 2026. Il permettra de proposer des pistes d'amélioration à mettre en place.

3 - L'EVALUATION QUALITE DE LA HAUTE AUTORITE DE SANTE

La procédure d'évaluation de la qualité dans les établissements sociaux et médico-sociaux repose sur une demande d'amélioration continue de la qualité au long cours. Elle s'appuie sur un référentiel national commun à tous les établissements.

Pour Icare, l'évaluation a été faite par AIR (Action Information Recherche) de Besançon, lors de deux jours de présence sur site de trois évaluatrices, les 16 et 17 septembre 2025.

Elle a permis de recueillir l'expression des personnes accompagnées, de leurs représentants, d'interroger les pratiques éducatives et de questionner l'organisation.

Le score obtenu de 3,56 / 4 est plutôt satisfaisant.

Il servira de support à la construction d'un plan d'action sur les critères impératifs qui n'ont pas atteint la note maximale de 4 comme :

- Le plan de prévention de la maltraitance,
- La procédure de recueil et de gestion des plaintes et réclamations, communication au CVS,
- L'analyse des événements indésirables en équipe,
- Le plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et sa réactualisation régulière et communication en externe,
- Le respect du droit à l'image de la personne accompagnée,
- L'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.

Le plan devra proposer des actions concrètes avec des échéances précises qui viseront à répondre aux différents écarts relevés.

La mise en œuvre du plan d'action devra débuter dès 2026.

Le rapport d'évaluation qualité sera transmis au Conseil Départemental, autorité de tarification et de contrôle d'Icare.

Véronique BAILLET
Directrice en remplacement

ORGANIGRAMME DU PERSONNEL EN 2025

En 2025, la direction est assurée par Mme Frédérique PAGE. Mme Maud HERRERO occupe le poste de cadre administratif et financier, M. Abdounor MASLHOUI occupe le poste de cadre éducatif.

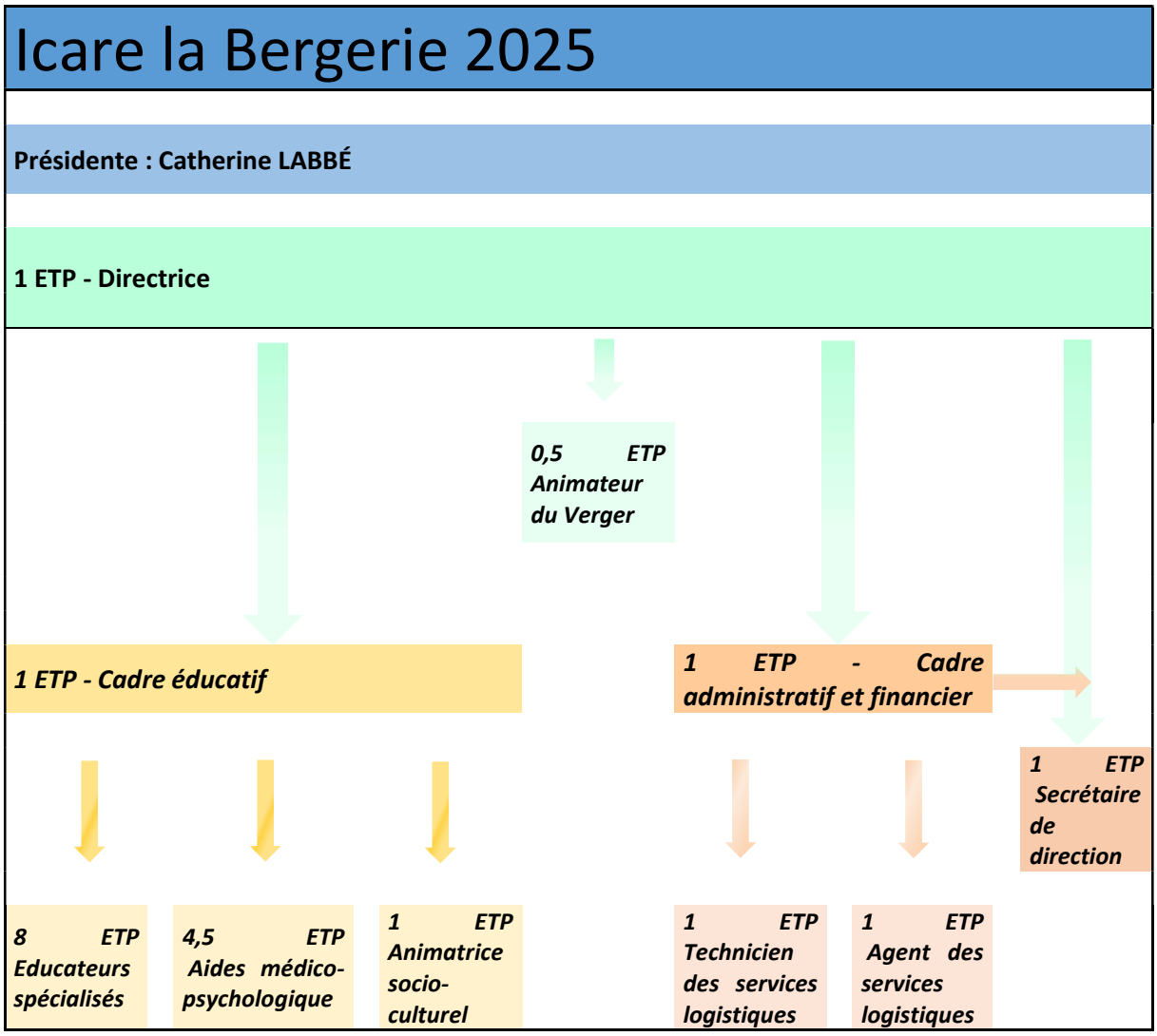

Mouvement du personnel :

CDI : Départ : 3 salariés dont un chef de service et 2 éducateurs spécialisées

Arrivée : 1 chef de service et 1 éducateur spécialisée

CDD : 16 salariés différents.

Le turnover, les arrêts maladie, le départ de professionnel ont profondément mis à mal la stabilité de l'équipe éducative.

Il y a eu une augmentation temporaire de temps de travail 0.80 à 1 ETP pour 1 éducateur spécialisé.

LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX

L'année 2025 a été, à nouveau, marquée par la fin des travaux de réhabilitation des locaux.

Le bâtiment d'accueil et administratif a été complétement reconfiguré pour s'organiser autour d'un pôle éducatif et d'un pôle administratif.

La partie éducative est dorénavant composée de quatre bureaux dont celui du Chef de service, pour favoriser la coordination pluridisciplinaire et l'accueil individuel des résidents.

La direction et le service administratif occupent les trois autres bureaux. Une petite salle de réunion complète le dispositif.

Par ailleurs, l'achat de matériel et la décoration de la cuisine a mobilisé l'agent de service et l'assistante de direction d'Icare.

Le suivi des travaux a nécessité une disponibilité de tous les jours à l'ouvrier d'entretien et à la directrice.

A cela, il faut ajouter plusieurs absences sur le service :

- La responsable administrative et comptable, sur une partie de l'année, a obligé l'association à faire appel à un cabinet RH extérieur pour la réalisation des paies et à un contrat à durée déterminée pour la comptabilité et l'édition des loyers.

- L'absence en fin d'année de l'Assistante de Direction a été comblée par une salariée en CDD.

- L'absence de l'agent de service, à plusieurs reprises, a aussi nécessité le recours à un prestataire extérieur.

Enfin les élections au CSE, en juin 2025 ont permis d'élire de nouveaux élus dont l'ouvrier d'entretien qui est devenu le nouveau membre titulaire.

LE SERVICE EDUCATIF

Dans un contexte institutionnel en mouvement et empreint de différents évènements tant au niveau des ressources humaines qu'au niveau de l'accueil et l'accompagnement des résidents, cette première année d'exercice en qualité de chef de service a été traversée par une période d'adaptation à l'approche et aux pratiques éducatives. Comme les années précédentes, l'équipe éducative est restée motivée et engagée dans la mission qui est la nôtre : « l'établissement a pour objectif une réinsertion dans le milieu ordinaire de vie dans le cadre d'un projet de réadaptation psychique et sociale pour des personnes adultes handicapées par une pathologie psychotique médicalement stabilisée. » (Extrait de la convention relative à l'habilitation de fonctionnement entre le département et l'association).

Je souligne la qualité de l'accueil et de l'accompagnement effectués sous le sceau de la bienveillance et en conformité avec la loi 2002.02 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Un des aspects le plus singulier est la recherche, en permanence, de la participation et l'association des résidents, en qualité d'acteur, de partie prenante à part entière dans l'élaboration, l'écriture, la mise en œuvre et l'évaluation de leur Projet d'Accompagnement Personnalisé. Cette dimension a été notamment valorisée lors de l'évaluation de la Haute Autorité de Santé qui s'est déroulée les 16 et 17 septembre ; évaluation pour laquelle l'équipe éducative et les résidents ont été associés et grandement mobilisés.

Cette qualité dans le suivi de l'accompagnement repose sur un travail individuel et collectif concourant à être contenant et sécurisant dans les réponses apportées individuellement et collectivement aux besoins demandes et attentes des résidents. Cet accompagnement ne s'improvise et ne se décrète pas. Cette sécurisation de l'accompagnement à travers le lien et la cohérence des réponses apportées est travaillée au quotidien. Elle englobe la nécessité liée à la veille et la réactivité des transmissions orales et écrites. Pour ce faire l'Analyse des Pratiques Professionnelles participe à la « juste distance » nécessaire dans l'accompagnement des résidents touchés fortement par la maladie mentale. La sécurisation des parcours du résident prévaut à tout instant tout en prenant en compte son pouvoir d'Agir. Cette dimension se retrouve également dans le cadre de l'Association du Bistrot d'Icare.

La mise en œuvre de cette cohérence et la continuité de l'accompagnement individuel et collectif a été en particulier travaillées dans les périodes d'absence pour arrêt maladie d'une partie de l'équipe. Ainsi, outre les difficultés de recrutement rencontrées, le relais a été assuré par 14 professionnels différents -éducateur et AMP-. Malgré ses mouvements, nous avons veillé à assurer le suivi de l'accompagnement tout en prenant le temps d'accueillir les remplaçants.

Durant cette année, la mobilisation de l'équipe fut aussi conséquente au regard du turn-over des résidents. Nous en avons accueilli 10 et avons enregistré 8 départs.

Nous observons un rajeunissement des résidents entrants. Ils sont en situation de grande vulnérabilité avec des situations de soins, pour certains, non stabilisée. En amont de leur arrivée, certains provenaient de l'accueil d'hébergement d'urgence, d'autres avaient leur appartement, étaient sortant d'établissement médico-social ou de l'hôpital. De plus, nous avons reçu des personnes qui souhaitaient être accompagnée par l'équipe mais qui n'avaient encore sollicité la MDPH afin d'obtenir une orientation Icare ou foyer d'hébergement. Nous avons par ailleurs été sollicités par deux personnes voulant être accueillies à la Résidence qui refusaient totalement d'être soignée.

Ainsi, au regard de certaines demandes et au-delà des situations dites d'urgence nous nous rappelons qu'il est essentiel durant la procédure d'admission de veiller à la stabilité médicale de la pathologie psychotique

de la personne adulte qui souhaite être accompagnée par l'équipe éducative parce qu'il n'y a aucun personnel médical à l'intérieur de l'établissement.

L'année 2025 met également en avant le développement de nos relations partenariales. Notre inscription dans différentes instances tel que la commission Epi Psy à la MDPH et la participation à la Commission SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'orientation) se poursuit.

En qualité d'acteur partie prenante de la semaine d'information sur la santé mentale du 06 au 19 octobre nous avons organisé une demi-journée portes ouvertes le 09 octobre. Cet évènement fut une réussite d'autant que les résidents y ont grandement participé : nous avons reçu 19 personnes parmi lesquelles il y avait un médecin psychiatre addictologue accompagner des cadres de santé du CHU, une équipe éducative d'établissement médico-social et leurs résidents, des familles.

L'année 2025 marque la continuité du travail éducatif que nous effectuons et des enjeux auxquels nous continuerons en 2026 à apporter des réponses. Celles-ci seront empreintes d'une adaptation innovante en inscrivant les résidents touchés par la maladie mentale au cœur de leur accompagnement. Nous nous devrons répondre et travailler collectivement à l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement des résidents en prenant en compte les préconisations faites à la suite de l'EHAS tout en nous inscrivant dans la réalité.

Abdounor MASLOUHI
Cadre du service éducatif

LA FORMATION DU PERSONNEL EN 2025

Le plan de formation est issu de la remonté des besoins des équipes. Il permet d'agir sur deux plans : un accompagnement individuel des salariés sur la posture éducative, la formation qualifiante et un accompagnement collectif par au moins une formation thématique à destination des salariés.

Récapitulatif des formations en 2025

Animatrice	La relation dans l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques
2 cadres + 1 éducatrice spécialisée	Sensibilisation à la maladie mentale et à la relation thérapeutique
Ouvrier entretien	Musclez votre performance
Educateur spécialisé	Génogramme niveau 1
Educatrice spécialisée	Formation de systématicien 1er année
Aide médico-psychologique	Gestion de la fatigue physique et psychique dans le travail de relation et d'accompagnement des personnes accueillies
Aide médico-psychologique	La relaxation dans les pratiques éducatives et soignantes Niveau 1
Educatrice spécialisée	DEIS IRTESS et université de Bourgogne 3ème année
Assistante de direction	L'assistante de direction dans le tandem avec son responsable hiérarchique
Educateur spécialisé	Le référent sport
Educateur spécialisé	L'entretien systémique individuel
Aide médico-psychologique	Sensibilisation à la maladie mentale
Directrice et une salariée comptabilité	Comptor Logiciel de comptabilité
Directrice et assistante de direction	Aged'or – Logiciel de gestion des données de l'usager

Une formation collective : Améliorer la qualité de vie de chacun au quotidien, de la prévention des maltraitances à la promotion de la bientraitance – 1 journée – 15 participants – Unapei

L'ACCUEIL DE STAGIAIRES

Cette année nous avons accueilli :
1 stagiaire ES 3ème année du 09 juin 2025 au 3 mai 2026
2 Stagiaires en 2ème année de médecine de la faculté de Dijon – 1 semaine en mai.

Patricia Taillandier
Assistante de direction

II - LES RESIDENTS D'ICARE

L'ACTIVITE DE L'ANNEE

Nombre de journées réalisées	9102 j
Nombre de journées prévisionnelles	10097 j
Effectif 2025 :	33
Dont hommes	25
Dont femmes	8
Nombre de résidents présents au 31/12/2025	26
Nombre moyen de résidents sur l'année	24.85
Nombre de résidents entrant	10
Nombre de résidents sortant	8
Durée moyenne de séjour de sortant	28.8 mois
Origine des entrées :	
Famille	6
Appartement	1
Etablissement de soin	2
Chez un tiers	1
Lieu de sortie :	
Logement privé locatif	8
Logement social locatif	2 + un accompagnement Samsah
Achat logement	1

ORIENTATIONS DES RESIDENTS SORTANTS

En ce qui concerne les départs, 2 ont été préparés et correspondaient à l'aboutissement d'un travail durant le temps d'accompagnement. Pour les 6 autres les départs de la Résidence ont été anticipés par les résidents qui ont fait le choix de s'émanciper durant l'accompagnement. Cette expérience au sein de la résidence s'inscrit et s'inscrira dans leur parcours de vie. Ces sorties vers le logement sont diversifiées : appartement bailleur social et privé, accès à la propriété ou retour au domicile familial. Pour autant, il est impératif de souligner l'enjeu majeur auquel il convient d'apporter des réponses diversifiées au regard d'une offre d'accès au logement saturée et de surcroît « complexe pour des personnes en situation de handicap psychique » (cf. écrit « Vers une sortie en appartement »).

A cela s'ajoute les situations d'attente des résidents, soit 40% de l'effectif, d'une place en structure médico-sociale adaptée. Pour ces situations, une prolongation de la durée de l'accueil à la Résidence est demandée à la CDAPH jusqu'à la date de la réalisation de cette admission.

L'année 2025 a également mis en exergue, un questionnement, un enjeu fort autour du financement demandé aux résidents lorsqu'ils ont obligation d'effectuer une ou des périodes de stage dans l'établissement médico-social dans lequel il pourrait évoluer en toute en sécurité en quittant la Résidence. Ainsi, quelle est la part de financement que le résident peut-il prendre en charge et quelle est celle que l'Institution Icare se doit de financer ? Nous nous rappelons qu'il est de notre mission « d'organiser et d'assurer l'orientation vers une structure médico-sociale adaptée afin de lui assurer une continuité dans son parcours de vie » (Habilitation de Fonctionnement).

Quels que soient les contextes des départs nous avons œuvré à sécuriser le parcours de chaque résident sachant que nous leur faisons la proposition de les accompagner dans le cadre d'une mesure de suite de 3 mois ; tel fut le cas pour les 8 résidents ayant quittés la Résidence.

Dans la continuité, il est aussi à souligner la possibilité pour chaque résident ayant quitté la structure d'y revenir. Cette possibilité fait sens aux personnes et participe pleinement à « faire lien » et à la sécurisation de leur parcours dans un environnement de vie connu. (Indicateurs ?).

La qualité de l'accompagnement éducatif effectué repose sur un travail partenarial conséquent tant auprès des soignants que des dispositifs non médicalisés. Ce travail participe et vient en soutien à la mise en œuvre du projet de vie évolutif du résident (cf. écrit « Mission de l'éducateur en journée »).

L'ACCOMPAGEMENT VERS UNE SORTIE EN APPARTEMENT

1. Contexte et enjeux

L'accès au logement constitue une étape essentielle dans le parcours d'autonomisation des résidents. Toutefois, l'accessibilité et la compréhension du marché immobilier demeurent particulièrement complexes, notamment pour les personnes en situation de handicap psychique.

L'absence d'activité professionnelle rémunérée constitue un frein majeur. L'Allocation Adulte Handicapé (AAH), bien qu'elle compense partiellement l'absence de revenus, reste insuffisante pour répondre aux exigences du marché locatif.

Cependant la présence d'un éducateur ou tuteur peut rassurer un éventuel bailleur public ou privé. Elle garantit le paiement du loyer et permet au propriétaire d'avoir un interlocuteur

---

2. Freins à l'accès au logement

Parc privé

Les bailleurs privés ont largement recours à la Garantie Loyers Impayés (GLI), qui impose généralement des conditions strictes d'accès, notamment un niveau de ressources équivalent à trois fois le montant du loyer.

Sur le territoire du Grand Dijon, les loyers pour un studio ou un T2 se situent entre 500 € et 800 € mensuels. Dans ce contexte, une AAH d'un montant de 1 042,61 € ne permet pas de satisfaire aux critères exigés par les assurances GLI, limitant fortement l'accès au parc privé.

Parc public

L'accès au logement social implique la constitution d'un dossier. La résidence Icare est identifiée comme établissement relevant du champ du Medico social par les bailleurs sociaux. Un rapport social est demandé par la commission d'attribution des logements faisant apparaitre la situation de handicap du résident.

Par ailleurs, la forte tension sur le parc social, le manque important de petits logements et l'augmentation des demandes ne permettent pas de prioriser les résidents d'établissement, ces derniers étant considérés comme déjà logés.

---

3. Partenariats

Afin de favoriser l'accès au logement, plusieurs partenariats sont activement mobilisés :

- La DDETS,
- Les assistantes sociales de secteur,
- L'association SOLIHA, agence immobilière sociale

SOLIHA constitue un partenaire privilégié, proposant mensuellement des offres de logements sociaux. Néanmoins, les biens proposés ne correspondent pas toujours aux critères géographiques ou aux attentes et aux ressources des résidents.

En dernier recours, le dispositif du Droit Au Logement Opposable (DALO) peut être mobilisé pour faciliter l'accès à un logement.

---

4. Sorties vers le logement en 2025

Plusieurs résidents ont accédé à une solution de logement au cours de l'année :

- Un départ le 10.02.2025 : location dans le parc privé sans GLI (Dijon centre-ville)
- Un départ le 19/05/2025 : retour au domicile familial, (Jura)
- Un départ le 31/05/2025 : Installation dans le parc privé, vie de couple, (Jura)
- Un départ le 22/08/2025 : location temporaire type Airbnb, (Haute-Côte-d 'Or)
- Un départ le 22/08/2025 : location temporaire type Airbnb, (Haute-Côte-d 'Or)
- Un départ le 30/09/2025 vers un logement HLM à Quetigny CDC Habitat (accompagnement par l'assistante sociale de secteur)
- Un départ le 01/09/2025 : accession à la propriété à Quetigny
- Un départ le 06/10/2025 : vers un logement HLM à Quetigny, CDC Habitat (accompagnement par l'assistante sociale de secteur)

Après son départ de la résidence Icare, un suivi de 3 mois est proposé à raison d'un rendez-vous par semaine et un accueil téléphonique afin de permettre une séparation dans les conditions optimales.

Ce soutien à l'installation pour l'aménagement dans son nouveau lieu de vie et dans les démarches administratives permet aussi aux professionnels éducatifs d'entourer l'ancien résident et de mesurer les effets du départ.

Ce suivi existe également pour faire le lien avec les services compétents comme nos partenaires du SAVS et du SAMASAH qui peuvent êtres amenés à accompagner l'ancien résident.

Dans des rares cas le résident peux refuser l'aide proposée à la sortie.

---

5. Analyse des sorties

Les parcours de sortie mettent en évidence plusieurs solutions adaptées au cas par cas.

- La difficulté d'accès au parc locatif classique,
- La nécessité d'un accompagnement social renforcé, (soutien à la demande)
- Le recours choisi par le résident à des solutions alternatives ou temporaires.

6. Perspectives

Il apparaît au regard des besoins des résidents de :

- Renforcer les partenariats avec les acteurs du logement social et intermédiaire,
- Questionner la systématisation les demandes de logement HLM à l'arrivée du résident à Icare.
- Développer des solutions de logement adaptées aux personnes percevant l'AAH.

Sylvain FERREUX
Educateur spécialisé

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE – Loi 2002-2

ROLE	Le CVS est une instance obligatoire d'expression et de participation des usagers. Il permet d'informer, de recueillir les avis, de favoriser les échanges et de co-construire des solutions.
COMPOSITION	Il réunit des usagers élus, un représentant des familles, du personnel, de l'association gestionnaire, la direction (ou son représentant), un élu local, ainsi que des partenaires. Des personnes extérieures peuvent être invitées.
FONCTIONNEMENT	Le CVS se réunit au minimum trois fois par an, conformément à la loi de 2002.
PARTENAIRES	UNAFAM, représentant des familles, Conseil d'administration, municipalité de Chevigny-Saint-Sauveur.
BILAN 2025	Quatre CVS ont été organisés, mobilisant 5 résidents élus et les partenaires. La préparation a nécessité 12 heures de travail et 8 heures ont été consacrées aux comptes rendus. Pour les résidents élus, de nombreuses heures de recueil des questions.
ORGANISATION	La mise en œuvre repose sur un travail de préparation (recueil des besoins, élaboration de l'ordre du jour), la tenue des séances animées par le Président du CVS, puis la rédaction des comptes rendus. Chaque CVS nécessite en moyenne 3 rencontres avec les élus.
PERSPECTIVES : Poursuivre le développement de la participation des usagers et renforcer leur autonomie dans l'organisation et la préparation des réuion	

Sylvain FERREUX
Educateur spécialisé

III - L’ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

L'ACCOMPAGEMENT EDUCATIF EN JOURNEE

En journée, l'éducateur spécialisé assure un accompagnement éducatif structuré visant le maintien, le développement et la consolidation de l'autonomie des personnes accompagnées. IL s'inscrit dans une logique de parcours individualisé, coordonné et évalué, en cohérence avec les orientations du projet d'établissement.

Par délégation de la direction, il met en œuvre et suit les projets d'accueil personnalisés (PAP), organise des bilans et synthèses pluridisciplinaires garantissant un accompagnement adapté aux besoins, aux capacités et à l'évolution de chaque résident. Le travail de référence éducative permet une continuité de l'accompagnement et une coordination efficace avec les partenaires médico-sociaux, sociaux et institutionnels.

La **co-référence éducative** permet un suivi continu, une complémentarité des regards professionnels et une meilleure adaptation des réponses aux besoins des personnes. Elle permet de confronter les observations, de partager les analyses et d'assurer une continuité de l'accompagnement, favorisant la stabilité et l'évolution du projet de vie du résident.

Les actions conduites en journée comprennent :

- Des **entretiens éducatifs individuels réguliers**, favorisant l'expression, la responsabilisation et la participation active des usagers à leur projet.
- Des **visites à domicile**, visant le développement de l'autonomie dans le logement, la gestion du quotidien et la prévention des situations de rupture ou de désengagement.
- La **participation et l'animation de médiations collectives**, contribuant à la socialisation, au renforcement du lien social et à la lutte contre l'isolement. (Sorties, repas collectif ou individuel)

Tout au long de la journée, l'éducateur spécialisé assure une **permanence éducative au bureau**, accessible physiquement et par téléphone en continue de 7h30 à 20h30. Cette présence éducative constante permet :

- Un accueil permanent et rassurant des résidents et anciens résidents.
- Une écoute des demandes et des besoins.
- Une réponse rapide en cas de difficulté ou de situation imprévue.
- Un soutien favorisant l'autonomie, la prise de décision et la responsabilisation des personnes.

L'accompagnement éducatif vise à soutenir la mise en œuvre concrète de leur projet de vie et s'appuie sur un **travail de partenariat indispensable** dans un dispositif non médicalisé. L'éducateur spécialisé agit en lien étroit avec :

- Les partenaires du droit et des prestations (MDPH, CDAPH, CAF), pour garantir l'accès et le maintien des droits.
- Les partenaires de soins (CHS, CHU, CMP, professionnels libéraux), assurant la continuité et l'adaptation des suivis.
- Les partenaires du soin par l'activité (GEM, CATTP, CMP), favorisant la socialisation et l'inscription dans le milieu ordinaire.

- Les partenaires juridiques (UDAF, SDAT, SMJPM, mandataires judiciaires), pour accompagner les personnes bénéficiant de mesures de protection.
- Les partenaires d'inclusion sociale et citoyenne (ESAT, CCAS, services de proximité, vacances adaptées).

Ce travail de partenariat s'inscrit également dans une logique de préparation et de continuité du projet de vie des résidents. L'éducateur spécialisé met en place, en lien avec des prestataires extérieurs (aide à domicile, service de gestion et d'entretien du linge) des interventions directement au sein du lieu de vie des résidents.

Ce travail va permettre aux personnes accompagnées de bénéficier de soutiens adaptés**,** tout en favorisant leur appropriation progressive des services de droit commun. Ils constituent des points d'appui transférables appelés à être maintenus dans la suite de leur parcours, notamment dans une perspective de logement en milieu ordinaire.

Par ailleurs, l'éducateur spécialisé s'appuie sur le **Bistrot d'Icare**, association interne à la structure, comme un outil éducatif de socialisation et de citoyenneté**.** Les résidents que nous accompagnons fréquentent ce lieu pour créer du lien social, s'impliquer dans des services, développer des responsabilités et exercer leur pouvoir d'agir. Certains y occupent également des rôles de participants actifs et d'administrateurs.

Un rapport d'activité spécifique du Bistrot d'Icare est joint au présent document.

L'éducateur spécialisé participe à la vie institutionnelle (réunions d'équipe, analyses des pratiques professionnelles) et à l'ensemble des temps de travail institutionnels contribuant à l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement et à la prise en compte de la parole des usagers (CVS, réunions institutionnelles).

Sylvain FERREUX et Cyril MACLER
Educateurs spécialisés

L'ACCOMPAGEMENT DE SOIREE ET DE NUIT

Présentation	Prolongement de l'accompagnement éducatif de journée, tous les soirs de l'année, un temps d'accueil est proposé aux résidents qui le souhaitent, de 21h15 à 23h à l'AGORA dans la salle TV ou autre. Ce temps n'est pas obligatoire, chacun est libre de venir ou pas. Nous avons pu observer qu'en fonction de l'A.M.P présent pour la soirée, les résidents ne sont pas forcément les mêmes. Les résidents peuvent dire que c'est un repère dans la journée.
Encadrement et organisation Qui y participe ?	Tous les A.M.P travaillant de nuit, ont en charge la présence et l'animation des soirées. Les résidents présents sur ce temps viennent pour différentes raisons : rompre une solitude trop pesante, angoisses, trouver une présence, le programme TV, retrouver des amis. C'est l'occasion de discuter également de différents sujets en lien avec la vie institutionnelle ou pas « C'est agréable de se retrouver après une journée, pour partager un moment ensemble, ça complète la journée » Transmissions écrites effectuées à 20h30 avec l'équipe de jour et le matin à 7h20.
Lieu	Depuis les travaux, une salle a été créé à côté de l'AGORA, avec canapés, fauteuils et télévision afin d'accueillir les résidents. Nous pouvons également nous installer dans la cuisine pour des jeux de société, boire une tisane. Et aux beaux jours, la cour est un lieu de rassemblement.
Observations	L'année dernière, des résidents avaient pu signaler qu'à plusieurs reprises l'accueil du soir était fermé avant 23h. Nous avions travaillé ce sujet en réunion d'équipe et d'AMP, ce qui nous avait permis de nous recaler sur l'horaire de fermeture. L'équipe peut avoir accès au cadre d'astreinte en cas de besoin d'une évaluation d'une situation problématique en soirée ou la nuit (besoin d'hospitalisation, gestion des conflits, angoisses).
Remarque : L'accueil du soir est fréquenté en moyenne entre 4 à 10 résidents par soir. La salle tv est trop petite pour accueillir les résidents certains soirs. Je rappelle aux résidents que nous restons joignable par téléphone toute la nuit.	

Ingrid MERLIN
Aide Médico-Psychologique

QUELQUES MEDIATIONS

Les médiations autour de l'alimentation

Les Repas de Julie

Les Repas de Julie ont été créé par Julie, personne en emploi civique, en 2013 afin de répondre aux besoins des résidents en attente d'une place en Foyer de Vie ou en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour les habituer à un temps de repas collectif, ce qui n'est pas le cas à Icare.

En 2025, une évolution a été proposée d'intégrer les personnes ayant des difficultés à s'alimenter quand elles sont seules.

Les repas se déroulent les lundis, mardis et jeudis midi et les mercredis soir, pour un total de 146 repas en 2025, en présence du salarié en charge du repas et d'un éducateur qui se joint au repas.

En 2025, 11 personnes ont été orientées sur à cette médiation. Le coût d'un repas est de 5,49 euros moyennant une participation d'Icare à hauteur de 10%, soit 0.55 euros, le reste étant à charge du bénéficiaire.

Une éducatrice, Amélie GOY, a été recrutée en CDI, en 0.4 équivalent temps plein, pour animer cette médiation du 1er janvier 2025 au 1er juillet 2025. À la suite de son départ, cette médiation a connu beaucoup d'instabilités. Un éducateur, Alexandre JANNIN a été recruté temporairement pour les mois de juillet et aout, en CDD. En septembre, la direction a fait le choix de recruter une personne avec un diplôme d'AES sur ce 0.4 ETP. Le poste n'a pas été pourvu de suite, ce qui a nécessité que l'équipe éducative prenne le relais ou commande des plateaux repas, sans quoi cette médiation aurait été suspendue le temps du recrutement.

Rappel Rapport d'activité 2024 « Au-delà de la question de l'alimentation ou de l'autonomie, cette médiation a tenté, pendant cette année, de mettre au travail la question du désir, de la circulation, de l'ambiance, de l'accueil, des rôles et fonctions de chacun, du cadre, de la permanence, du prendre soin, de l'isolement, du collectif… autant de thématiques éducatives essentielles dans le travail mené à Icare avec les personnes que nous accompagnons. »

Samantha BOSSUET
Educatrice spécialisée

Marmiton et Repas du dimanche

Plusieurs médiations autour des repas ont été pensées et mises en place au sein de la résidence. Elles partent de différents constats, de différents besoins et poursuivent des objectifs communs et/ou spécifiques selon les modalités d'interventions proposées. Il s'agit de prendre en compte les pathologies dont souffrent les personnes accueillies ainsi que leurs conséquences, les besoins éducatifs repérés, afin de proposer une médiation et un accompagnement éducatif adapté.

Les pathologies ou certains effets des traitements médicamenteux peuvent notamment se manifester par : un retrait social, une tendance à l'isolement, une perte du plaisir, l'absence du sentiment de satiété, des difficultés à assurer une hygiène de vie satisfaisante…

Les questions concernant l'équilibre des repas, la quantité de nourriture ingérée, l'apport calorique de certaines boissons (soda, boisson énergisante notamment) sont fréquemment abordées auprès des résidants par l'ensemble de l'équipe.

Les règles de savoir vivre et de vie en collectivité sont envisagées comme un socle commun. Il s'agit de s'assurer d'une hygiène suffisante quand on se rend dans un espace partagé, d'attendre que tout le monde soit installé autour de la table avant de commencer le repas, de participer à la confection des repas, de veiller aux règles d'hygiène en cuisine (dates de péremption, lavage des mains…) etc. Il est question ici de se respecter autant que de respecter l'autre.

Les professionnels ont cette attention particulière, cependant les résidants ont aussi leur place concernant cette veille à avoir pour l'autre. Il ne s'agit pas de juger mais prêter attention, de faire cas et de soutenir l'autre face à une difficulté qu'il traverse.

Les repas sont support à la relation, ils font tiers. Tous ces espaces bénéficient de la présence d'un membre de l'équipe éducative. Ce dernier s'assure que les échanges sont respectueux et que chacun puisse trouver sa place dans un groupe récurrent ou éphémère. Il garantit un espace sécurisant pour tous.

Les repas permettent un partage de nourriture lors d'un temps donné, fixé à un horaire précis durant lequel les participants passent un temps convivial ensemble. Les temps de préparation des repas sont des espaces d'apprentissage, de partage des compétences et de mise en lien.

Toutes ces médiations donnent un repère temporel pour l'ensemble des résidants de l'Institution.

Tableau de fréquence des repas sur une semaine

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Repas de Fêtes	Total Annuel
Repas de Julie	X	X	X	X					208
Marmitons				X		Un samedi sur Deux			78
Repas du Dimanche							X		52
24/12								X	1
25/12								X	1
31/12								X	1
01/12								X	1
Total Général									342

Les Repas de Julie se déroulent quatre jours par semaine, du lundi au jeudi. L'inscription des résidants est décidée durant les PAP. Le groupe peut accueillir jusqu'à 8 résidants.

Le budget est de 5,49€ par résidant. Les résidants sont facturés 4,94€ par repas, Icare participe à hauteur de 10%, soit 0,55€ par repas.

Durant l'année cela représente 208 médiations.

Les Marmitons ont lieu chaque jeudi soir de 18h30 à 20h30 et un samedi midi sur deux, l'espace est tenu par l'ensemble de l'équipe des AMP. Un des objectifs est de permettre aux résidants d'apprendre à préparer un repas peu onéreux qu'ils puissent reproduire chez eux. Les inscrits vont faire les courses avec l'AMP et participent à la confection du repas. Il y a deux modalités de fonctionnement. Le jeudi, les résidants proposent un menu, il peut y avoir d'un jusqu'à quatre participants en plus de l'AMP. Le samedi, l'AMP propose le menu. Si un Educateur Spécialisé peut participer au repas, jusqu'à six résidants peuvent s'inscrire. Dans le cas contraire, il ne peut y avoir que jusqu'à 4 participants.

Le budget est de 5,62€ par personne. Les résidants sont facturés 2,81€ par repas, Icare participe à hauteur de 50% du repas soit 2,81€ par repas.

Durant l'année cela représente 78 médiations.

Les repas du Dimanche ont lieu chaque fin de semaine, ils sont parfois remplacés par une Collation. Pour le repas du Dimanche, l'Educateur Spécialisé prépare le repas. Il peut être assisté par des résidants mais cela n'est pas une obligation. Il « invite » (les repas sont facturés) quatre à six résidants. L'AMP partage également le repas. Ce repas est plus élaboré que les Repas de Julie ou Marmitons, le budget est un peu plus important, le moment est pensé comme un temps convivial.

Le budget est de 8,44€ par personne. Les résidants sont facturés 4,22€ par repas, Icare participe à hauteur de 50% du repas soit 4,22€ par repas.

Durant l'année cela représente 52 médiations.

A tous ces repas réguliers viennent s'ajouter **les repas durant les fêtes de fin d'années**, soit quatre repas sur inscription : veille de noël, Brunch du Réveillon, Jour de l'an, Brunch du 1er janvier. Ces repas sont ouverts aux anciens résidants, dans la limite des places disponibles et avec une facturation spécifique (sans participation financière de l'Institution).

Pour la Réveillon de Noël et le Jour de l'An, le budget est de 25,32€ par personne. Les résidants sont facturés 12,66€ par repas, Icare participe à hauteur de 50% du repas soit 12,66€ par repas. Les anciens résidants sont facturés 25,32€.

Pour les Brunch du Jour de Noël et du 1er janvier, le budget est de 12,66€ par personne. Les résidants sont facturés 6,33€ par repas, Icare participe à hauteur de 50% du repas soit 6,33€ par repas. Les anciens résidants sont facturés 12,66€.

Les repas Individuels se déroulent entre un éducateur et un résidant, le budget est de 11,24€ pour le repas. Les résidants sont facturés 2,81€ par repas, Icare participe à hauteur de 75% du repas soit 8,43€ par repas.

Le calcul de la participation s'appuie sur le montant du Minimum Garantie (MG), 1 MG équivaut à 4,22€ au 01/11/2024.

Tarif des repas facturés aux résidents

Repas Collectif (Dimanche-BBQ)	4.22€	1 MG
Repas Individuel	2.81€	2/3 MG
Marmiton	2.81€	2/3 MG
Collation	1.06€	¼ MG
Réveillon	12.66€	3 MG
Jour de Noël – Jour de l'an	6.33€	1.50 MG

Repas de Julie

Budget autorisé	1.3 MG	5.49€
Participation résident	90%	4.94€
Participation Icare	10%	0.55€
Ancien résident	1.3 MG	5.49€

Toutes ces médiations représentent 344 de repas partagés, qui sont autant de temps de médiation éducative.

D'autres évènements autour de l'alimentation existent au sein de la résidence ou de l'association du bistrot d'Icare : les sorties restaurants, l'Accueil Café, les Snacks, les petits déjeuner ou les pots de départs des résidants ou professionnels.

Raphaël COUPEROT
Educateur spécialisé

Les médiations autour du bien-être

Sophrologie

Présentation	Le projet de sophrologie propose des séances collectives mensuelles à destination des résidents, visant à améliorer le bien-être global, la gestion du stress et l'apaisement psycho-corporel. Les séances s'appuient sur des exercices de respiration, de relaxation dynamique et de visualisation positive, adaptés aux capacités des participants.
Encadrement et organisation	Le projet est porté par Emmanuelle T., AMP et sophrologue certifiée. Mis en place en janvier 2023, il s'organise en deux groupes avec une séance mensuelle chacun : • Jeudi de 17h à 17h45 soit le dimanche de 15h à 15h45 Les séances ont eu lieu dans la salle Molière (anciennement salle polyvalente).

Participation – Données 2025	• **12 séances réalisées**
	• **48 participants** :
	  ○ 32 résidents
	  ○ 16 résidentes
	
	• **1 ancienne résidente** ayant participé à **3 séances**
	La participation étant libre, certains résidents ont assisté à plusieurs séances. Le nombre total de présences est donc supérieur au nombre de participants uniques, traduisant une fidélisation d'une partie du public.

Modalités de participation	Les inscriptions se font principalement de manière orale, malgré la présence d'un support affiché. Une sollicitation individuelle, notamment le jour même, est souvent nécessaire pour favoriser la participation. Une séance découverte est proposée aux nouveaux résidents.
Objectifs	• Offrir un cadre sécurisant et structurant • Favoriser l'identification et la régulation des émotions • Développer l'autonomie dans la gestion du stress
Observations	La participation repose sur le volontariat des résidents. Les sollicitations individuelles facilitent l'engagement. Les participants expriment un intérêt pour l'ambiance calme et les exercices proposés, certains verbalisant des effets de détente. Des difficultés de concentration peuvent toutefois persister. Un noyau de participants réguliers est identifié. L'utilisation de supports écrits n'a pas été concluante ; l'ancrage des pratiques repose principalement sur la répétition en séance.

Accueil Café

Chaque matin de 8h à 9h, et de 9h à 10h le week-end, l'éducateur ouvre la salle de l'Agora et prépare le premier accueil du matin : L'accueil café.

Tasses de différentes grandeur, petites cuillères et boite à sucre, café tout chaud préparé par le collègue de la nuit et journal tout frais, sont posés sur la table en attente des résidents les plus matinaux.

Peu à peu les résidents arrivent et s'installent autour de la table, un, deux, trois, quatre puis deux partent et trois arrivent ou reviennent. Cette heure est ponctuée des départs et des arrivées des uns et des autres avec parfois de moments de solitude mais il est nécessaire de rester et de maintenir l'accueil ouvert. Car c'est bien cette présence, ce rituel journalier qui donne la sécurité nécessaire pour être dans la vie, pour ne pas s'isoler.

Chaque matin, entre 5 et 10 résidents viennent spontanément ou sont orientés par leur référent pour profiter de ce moment d'échange, de partage permettant le passage entre une nuit parfois difficile, agitée et une journée qui peut s'avérer angoissante pour certain. C'est un RDV quotidien avec l'éducateur présent autour du journal (de la lecture de l'horoscope, des nouvelles du jour), et d'un bon café. Un temps de rencontre pour soutenir ou rappeler les engagements des uns et des autres. Pour permettre de sortir de chez soi et de se risquer à la relation, ou pour se réveiller tout simplement. D'anciens résidents habitants à proximité, sont aussi conviés à utiliser ce dispositif.

Ce temps qui pourrait être anodin est un lieu de socialisation important ou s'exercent la rencontre, la parole, les partages mais aussi les désaccords, les conflits.

Certains résidents sont présents chaque matin, certains plus rares (et créent la surprise), d'autres seront toujours absents, mais quoiqu'il se passe un éducateur y est toujours présent pour accueillir, écouter, soutenir et offrir une boisson chaude.

Nathalie Cotet
Educatrice spécialisée

Les médiations autour de la sécurité

Sécurité incendie

De quoi s'agit-il ?	Il s'agit de l'organisation d'une formation interne au sujet de la sécurité incendie.
Qui porte ce projet ? qui y participe ?	Sophie JACQUEY (Aide médico-psychologiqe) Nicolas PAPEZ (ouvrier d'entretien)
Depuis quand ? A quel rythme ?	La formation sécurité incendie existe depuis 2007 pour les professionnels et 2010 pour les résidents. La formation est une obligation institutionnelle une fois par an pour l'ensemble des salariés et des résidents. Pour l'année 2025, 25 résidents ont participé à cette formation et 26 professionnels (remplaçants, stagiaires). Cet atelier réunit résidents et professionnels et dure environ une heure.
Des partenaires ?	Dans le cadre des obligations législatives, l'institution envisage de faire intervenir une société qui organiserait une formation incendie réelle.
Quelles perspectives ?	Familiariser chacun aux gestes et aux procédures liées à sa sécurité incendie. Renforcer l'autonomie et la sécurité des usagers.

Objectifs :

Ces interventions ont pour objectif de sensibiliser les participants aux risques d'incendie et de leur apprendre les bons réflexes à adopter en cas d'urgence.

Au cours de ces séances, nous abordons différents thèmes tels que :

- Les causes et conséquences d'un incendie,
- Les consignes de sécurité à respecter,
- Les principales causes d'incendie,
- L'utilisation des équipements de lutte contre l'incendie (extincteurs, alarmes).

Nous avons également veillé à rendre les formations interactives en proposant des échanges avec les participants et des mises en situation pratiques.
Ces séances ont permis d'améliorer la compréhension des règles de sécurité incendie chez les participants et de renforcer leur capacité à réagir efficacement en cas de situation d'urgence.

Sophie JACQUEY, aide médico-psychologique

Les médiations autour de la vie sociale

Le Bistrot d'Icare

Introduction

L'association du Bistrot d'Icare accueille 32 dont 26 résidents d'Icare et 6 anciens résidents d'Icare. Ceux-ci doivent payer une cotisation de 7 euros pour devenir adhérents. Le Bistrot est ouvert du mardi au dimanche tout au long de l'année, puis pour chaque atelier et projet organisés. L'animatrice coordonne, anime et veille au bon fonctionnement des instances de décision.

Une vie associative démocratique et structurée

Il y a une assemblée générale par an, celle-ci élit les membres du conseil d'administration. Le CA se réunit 3 fois dans l'année et élit les membres du COPIL. Ces élus sont des adhérents.
La vie associative repose sur des rendez-vous réguliers assurant une fonction d'engagement démocratique. Une fois par semaine, un forum permet aux adhérents d'échanger sur le quotidien, de proposer des projets et d'annoncer les événements. Le bureau de l'association (le COPIL) se réunit une fois toutes les 3 semaines pour prendre les décisions importantes et financières. S'ajoutent à cela les réunions de préparation de l'assemblée générale et les réunions du Conseil d'Administration (CA). Toutes ces instances assurent le bon fonctionnement de l'association et garantissent un cadre démocratique dans les prises de décision et le suivi des projets.

Partenariats et ouverture vers l'extérieur : Des ponts vers la cité

L'ouverture vers l'extérieur est une priorité, soutenue par des partenaires variés permettant des sorties à petit prix (la Vapeur, l'Eldorado, le cri de la plume, le centre social de l'Acodège) et l'organisation d'événements ouverts au public tout au long de l'année. Les locaux de l'association sont implantés au cœur de la ville de Chevigny-Saint-Sauveur, ce qui favorise les interactions avec les structures de la ville.

- La participation aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) en 2025, sur le thème « Pour notre santé mentale, réparons le lien social », a été l'occasion d'inviter des intervenantes extérieures. La peintre Lili Kiwy a créé un tableau collectif représentant le Bistrot avec la participation de 13 adhérents. L'association Le Cri de la Plume a animé des ateliers d'écriture sur la vie sociale du Bistrot avec 6 adhérents, aboutissant à la création d'un abécédaire du lieu. La restitution publique le 9 octobre a réuni une vingtaine de personnes (intervenantes, participants et proches) pour célébrer ces créations communes.

- Le festival Itinéraire Singulier en avril a vu 5 bénévoles de l'association participer à une exposition sur la diversité à L'Hostellerie à Dijon. Ce projet, mêlant récup, culture et nature, a permis des rencontres avec d'autres structures du médico-social et l'ouverture de perspectives de futurs partenariats.

- Le 13 septembre 2025, un partenariat avec la compagnie du Bout du Banc, a permis l'organisation d'un bal folk. Six musiciens ont guidé les adhérents dans des danses traditionnelles. Cet événement ouvert au public a réuni 20 adhérents et des personnes extérieures dans une ambiance conviviale.

- En décembre, le vernissage de l'exposition des travaux de la 25ème Heure a réuni une trentaine de personnes. 8 adhérents ont exposé leurs œuvres, accompagnés d'ateliers d'écriture et de lectures

musicales. Ce moment a mis en avant la créativité des participants et renforcé le lien avec cette association partenaire.

- La musique reste un vecteur majeur d'ouverture. Le projet Kit Rock, en lien avec La Vapeur à Dijon, propose une ouverture à la pratique musicale pour les personnes en situation de handicap via des instruments adaptés. Chaque semaine durant la première partie de l'année, puis une fois par mois à partir de septembre, un professionnel anime un atelier réunissant environ 2 à 6 adhérents.

- Les sorties vers l'extérieur en 2025 ont été nombreuses : cinéma l'Eldorado, théâtre Mansart, TDB (cinq pièces dans le cadre de « Théâtre en mai »), Cluny, parc aquatique, bowling, escape game, lac de Vouglans et chemin de fer de la vallée de la Loue. La sortie au PAL a été annulée pour des raisons de sécurité liées aux chaleurs estivales. Les sorties sont en partie financées par le Bistrot pour permettre aux adhérents en précarité d'y participer. Elles sont proposées et choisies par les adhérents eux-mêmes.

- Le projet « Bistrot en scène » a connu trois dates en 2025, centrées sur la musique, la poésie et la chanson. Les adhérents organisent l'ensemble de la soirée, du service à la technique. Depuis 2025, le centre social de l'Acodège est invité, favorisant les échanges inter-structures.

- Les activités sportives ont également intégré des partenariats : le badminton est proposé une fois par semaine en lien avec l'Acodège, avec une prise en charge de 50 % de l'adhésion au club. Les randonnées, initiées par un adhérent, se déroulent à raison d'une sortie par trimestre.

Engagement et responsabilisation des personnes : Cœur du projet associatif

L'autonomie est centrale de l'action du Bistrot d'Icare. Les adhérents ne sont pas de simples usagers, mais des acteurs engagés. La gestion des services du Bistrot est assurée par deux serveurs adhérents, avec des services tous les jours du mardi au dimanche (au moins 1h par jour). Les adhérents gèrent les stocks, la réserve et les courses (environ une fois par mois). Les serveurs se réunissent une fois par mois pour ajuster les règles et le planning, et une fois par an pour un repas commun. En 2025 il a eu environ 12 adhérent impliqué dans le service.
En 2025, les adhérents se sont investis environ 1100 heures au Bistrot dont 416 heures pour les services du Bistrot s'ajoutant à 150 heures de gestion des stocks. Les petits-déjeuners (2 fois par mois, vendredis matin) impliquent une aide médico-psychologique, l'animatrice et trois serveurs adhérents. En 2025, ils ont représenté 36 heures. Les snacks (environ 1 fois par mois, max 1 semaine sur 2) sont préparés de 9h à 12h et servis jusqu'à 12h45 par un adhérent et un professionnel, avec environ 15 repas servis à chaque fois. Pour 2025, les snacks ont représenté 60 heures. Le reste du temps est consacrées à la préparation des évènements, aux ateliers musiques, ateliers d'écriture, aux réunions de préparation à l'assemblée générale ect.
Le Bistrot accueille environ 60 adhérents résidents par semaine.
La caisse solidaire, créée en 2025 par un adhérent, permet aux adhérents précaires alimentaire d'emprunter des denrées qu'ils s'engagent à restituer. Ce dispositif a soutenu des dizaines de personnes dans l'année.
L'atelier de peinture avec l'association de la 25ème Heure se tient toutes les deux semaines. Environ 6 adhérents en profitent. L'association du Bistrot finance le matériel, tandis que l'atelier est donné bénévolement par la présidente de la 25ème Heure. Durant les travaux, l'atelier a été délocalisé sans interruption.
Les ateliers d'écriture ont vu la participation de 4 adhérents pour un atelier sur la création de personnages, et d'autres sessions inspirées par les tableaux. Le soutien à la publication d'un recueil de poèmes par une adhérente a valorisé son expression personnelle.

L’ensemble de ces activités repose sur un engagement bénévole massif. Le travail bénévole est estimé à 1300 heures pour l’année 2025, soit environ 15 600 euros de contribution volontaire de la part des adhérents de l’association.
Les services réguliers du Bistrot (mardi au dimanche) restent le lieu central de rencontre et de partage, où naissent souvent les idées de nouveaux projets. La gestion des stocks, la préparation des repas et l’organisation des événements sont le fruit d’une collaboration étroite entre adhérents et professionnels, dans un cadre démocratique où chaque voix compte.
Perspectives pour 2026 :
En 2026 le Bistrot engagera un partenariat avec la médiathèque de Chevigny-Saint-Sauveur autours d’un projet de podcast. Une gazette sera également mise en place en plus des projets courant, badminton, snack, petit dej ou Bistrot en scène par exemple.

Agathe LIEVRE
Animatrice socio-culturelle

IV- LES RELATIONS PARTENARIALES

Partenariat avec l'IRTESS de Bourgogne

En 2025, nous avons poursuivi notre engagement et notre collaboration avec l'IRTESS. La résidence Icare, les professionnels et les résidents sont sollicités pour leur expertise dans le champ de la santé mentale.

Ainsi, comme chaque année nous avons participé au Séminaire de Santé Mentale :

- **Intervention en cours magistral** (promotion des éducateurs spécialisée de 2ème année) par la Directrice d'Icare.

- **Animation de Travaux Dirigés** (promotion ES2).

Séminaire de développement social local - IRTESS de Bourgogne les 12 et 13 février 2025 :

- **Intervention en cours magistral en représentation de la résidence Icare pour les filières éducatives EJE1 et ES2 :** Hafida Hamacha éducatrice spécialisée

- **Accueil au Bistrot d'Icare des étudiants :** Alina G, Michaël G**,** Kevin B et Aurélie R (résident(e)s et adhérent(e)s de l'association du bistrot d'Icare), Hafida Hamacha (éducatrice spécialisée) et Agathe Lièvre (animatrice socio-culturelle).

Objectifs : Découvrir les pratiques professionnelles, la spécificité de l'action éducative territorialisée : posture et démarche en faveur du pouvoir d'agir.

Une approche pédagogique singulière à la résidence Icare qui rend effective la participation des personnes dans les mesures qui les concernent :

L'animation de ces heures de formation, l'accueil d'étudiants, se font conjointement avec les **personnes concernées**. Celles-ci portent des savoirs expérientiels précieux et complémentaire à ceux des professionnels qui œuvrent à leur côté. Nous défendons cette place légitime qui est la leur et nous favorisons toute forme de participation à l'élaboration de notre projet en recueillant **l'expérience, la vision du réel et la réflexivité propre des personnes concernées.** C'est tout naturellement que les personnes que nous accompagnons participent à la promotion du projet associatif, des savoirs et à la formation des futurs travailleurs sociaux dans le cadre de ces journées d'études et séminaires dans lesquelles nous sommes engagés.

Hafida Hamacha
Educatrice spécialisée

V – LE VERGER



Les personnes accueillies

Le Verger est une petite résidence de 5 places, accueillant des personnes en situation de handicap psychique. Quatre hommes et une femme, le plus âgé vient de fêter ses 60 ans et le plus jeune aura 40 ans fin avril.
Depuis maintenant 3 ans, date des derniers arrivés, les personnes accueillies sont exclusivement d'anciens résidents d'Icare, qui au terme de leur séjour initial, à l'exception de Madame C, ont choisi l'opportunité d'habiter au Verger pour bénéficier d'un cadre sécurisant. En cela le verger peut être considéré comme un dispositif innovant, post institutionnel de type Habitat inclusif.

Madame C, en quittant la résidence Icare, s'est installée en appartement dit "ordinaire" pendant plus de 10 ans. Mais les difficultés de la vie l'ont amenée à intégrer ce dispositif plus tôt qu'un foyer de vie ou un FAM.
Comme il n'y a pas de limite de temps au Verger, deux résidents sont là depuis longtemps. Monsieur A et Monsieur D sont installés depuis 20 ans.

Le verger ne dispose pas d'un statut Médicosocial mais un aide médico-Psychologique (AMP) assure la coordination et animation sur un 50% ETP.

Le suivi individualisé des résidents est effectué par leurs équipes soignantes, par leurs mandataires judiciaires ou intervenants des SAVS le cas échéant. Le dispositif est à la carte en fonction de leurs besoins.

Aide à la vie partagée, ne veut pas dire qu'il n'y a pas "d'anicroche".
Au cours de cette année, plusieurs conflits ont émergé. Rien d'anormal, ils apprennent à vivre ensemble, à avoir le droit de se plaindre de conflits et d'apprécier les limites à ne pas dépasser. On pourrait craindre que dans ces périodes délicates, ils ne puissent pas compter les uns sur les autres. Il n'en est rien et c'est rassurant de savoir qu'ils peuvent faire face, évaluer la gravité, et faire appel aux services d'urgence. Depuis maintenant 3 ans, une AMP de la résidence Icare les formes au premier secours et aux réactions à avoir en cas de besoin.

La résidence

La résidence est idéalement située dans un quartier agréable de Talant Elle bénéficie d'un environnement social calme et rassurant Elle est desservie par le réseau de bus et se trouve à proximité des centres commerciaux.

La résidence est implantée sur un grand terrain arboré. Elle dispose d'une salle commune comprenant une cuisine, avec congélateur partagé, une salle à manger. Un jardin potager et des arbres fruitiers sont tous librement accessibles. Dans ce quartier plutôt chic de Talant, les résidents ont trouvé leur place. Leur discrétion et la petite taille de la structure, contribuent à l'inclusion de leur présence. Ils sont reconnus et salués par les voisins.

L'association se distingue des bailleurs privés. On ne demande pas de garantie financière à l'entrée. De plus elle prend en considération la situation financière des locataires et propose des facilités de paiement, notamment pour le dépôt de garantie. Les logements déjà meublés évitent aux résidents d'engager des dépenses excessives lors de l'installation. Au sein du bâtiment se trouve une buanderie collective, équipée de lave-linge, sèche-linge et table à repasser facilitant ainsi le quotidien des résidents.

L'aménagement apporté à la cuisine et la salle à manger ont transformé durablement la résidence. Les résidents s'y retrouvent la journée et la nuit (quand elles sont longues). Des jeux de société ont été achetés

mais les craintes manifestées, lors du bilan 2024, se sont avérées. Jouer, c'est aussi se confronter aux autres et cela n'est pas évident pour tous.

Nous continuons les aménagements de la résidence. Dans la cabane de jardin nous avons installé un punching ball : un vrai défouloir. Un vélo d'appartement "trône" dans le salon. L'idée est de faire pratiquer un peu de sport pour les plus "récalcitrants" à sortir ou en difficulté pour marcher. Pour l'instant le sac de frappe est utilisé, mais le vélo est tout neuf.

Les temps forts du verger

Les repas du verger, qui ont eu lieu la plupart du temps les vendredis, restent un temps fort au verger. Les 5 résidents se mobilisent à leur niveau, pour être là et participer aux courses, préparer le repas, faire la vaisselle et ranger. Nous avons cette année fait trente-six repas.

Au cours de nos sorties, nous avons aussi fait quatre pique-niques et deux restaurants. En revanche, ces sorties ne mobilisent pas les cinq résidents mais seulement trois personnes. Certains repas marquent aussi les temps fort de l'année : les anniversaires, Pâques, Noël et la nouvelle année.

Les sorties sont devenues un temps fort du Verger. Tous sont d'accord pour dire qu'ils ne sortent pas suffisamment. Mais vouloir sortir est une chose, pouvoir le faire en est une autre. Il y a donc plusieurs niveaux de sortie :

- En sortant simplement de leur jardin pour en profiter ou l'entretenir.
- En partant du verger en marchant. Treize marches cette année.
- En prenant la voiture pour marcher plus loin, voir une exposition, un musée autour de Dijon, Flavigny pour les anis soit onze sorties au total.
- En sortant du département pour nous rendre encore plus loin, abbaye de Cluny, Saint-Fargeau pour le château, Dole pour le plaisir et Colmar pour le marché de noël.

Mais plusieurs sorties n'ont pas eu lieu. Pique-nique au lac de pont, la Karrière de Nuits St Georges, le bowling de Marsannay. Nous étions en période estivale et le risque qu'il y ait trop de monde a été un obstacle.
Si nous avons pu visiter des contrées plus éloignées, certains lieux, même proches, restent inaccessibles. Voir un match de basket ou de rugby, s'évader dans un parc d'attraction.

Nous ne parlons plus de partir en vacances, c'est un mur, pour l'instant, infranchissable pour certains. Deux de nos résidents, monsieur D et monsieur A sont partis en vacances cette année et ils ont prévu de partir plus longtemps pour 2026.

Madame C et monsieur V n'ont pas réussi à passer le pas et Madame C s'est résignée à partir seule en 2026. Encore cette année, chaque sortie que nous avons effectuée nous a donné l'envie de visiter d'autres endroit. Nous œuvrons pour parvenir à emmener avec nous les deux résidents récalcitrants. Nous continuons de leur raconter nos voyages, nos anecdotes et nous espérons les convaincre un jour de nous rejoindre.

En 2026

Pour l'année 2026 nous allons continuer de programmer des sorties, des visites de château, de ville et des marches dans la nature. Nous continuons d'aménager la terrasse et nous allons reprendre le jardin. En 2025,

nous n'en avons pas fait, les résidents trouvaient la tâche trop contraignante, mais l'absence de jardin à créer un manque que nous allons combler cette année.
Au Verger, on ne joue pas et cela est bien regrettable. Les jeux de sociétés restent dans le tiroir et même en ma présence cela reste compliqué. En 2026 je serai présent un samedi par trimestre, pour des sorties et pourquoi pas des après-midis ludiques.

Pour conclure, il nous faut aborder un point sensible. Au verger, il n'y a pas de limite d'âge et c'est bien ainsi. Cependant que pouvons-nous faire pour les personnes qui vieillissantes ? Monsieur D, par exemple, qui vient de fêter son 60e anniversaire. Il ne marche pas bien et les escaliers sont de plus en plus difficiles à monter. Que serons-nous en mesure de lui proposer dans les années à venir ? Sera-t-il contraint de partir, car le bâtiment ne répond pas à la loi 2005 sur l'accessibilité des logements ? Pouvons-nous aménager le bâtiment ?

VI – PERSPECTIVES 2026

→ L'accélération de l'accueil des résidents va pouvoir être possible maintenant que les travaux sont terminés.

Un travail est à faire avec la MDPH pour améliorer la visibilité de la liste d'attente des personnes potentiellement entrantes.

L'augmentation de l'activité est nécessaire à l'équilibre financier de l'établissement.

→ La suite au diagnostic sur les risques psychosociaux, la présentation du document de synthèse devra être présenter au personnel. L'intervenante préconise un travail institutionnel où il serait remis au travail les modalités de communication entre le personnel, la direction et le conseil d'administration pour remettre de la confiance et du collectif.

→ Le Verger nécessite, à son tour, quelques t ravaux de rafraichissement des studios : peinture des salles de bain, de la pièce à vivre et isolation phonique en changeant les portes d'entrée.

Des devis vont être demandé aux entreprises.

→ Le profil d'entrée des résidents s'est diversifié. Nous notons un rajeunissement certain des personnes venant tant de l'accueil d'urgence que sortant d'appartement ou chez leurs parents d'où le besoin d'élargir le panel de possibilité de sorties des résidents d'Icare (famille d'accueil, réorientation pension de famille, mesures d'accompagnement logement…)

→ L'instauration des indicateurs quantitatifs et qualitatifs du parcours des résidents à Icare à travailler ensemble, équipe de direction et équipe éducative.

→ L'évaluation Qualité de Haute Autorité de Santé :

Construction d'un plan d'actions concrètes avec des échéances qui viseront à répondre aux différents écarts relevés.